

Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de
la commune de FAVERGES SEYTHENEX

ENQUETE PUBLIQUE

Du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025

CONCERNANT LE PROJET DE DECLASSEMENT EN
VUE D'ALIENATION DE PLUSIEURS CHEMINS RURAUX
SUR LA COMMUNE DE FAVERGES SEYTHENEX

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE



***RAPPORT D'ENQUETE DU COMMISSAIRE
ENQUETEUR - PREMIERE PARTIE***

**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : RAPPORT

1 Généralités	p 3
1.1 Préambule	
1.2 Objet de l'enquête	
1.3 Cadre législatif et règlementaire	
1.4 Rappel des projets	
2 Préparation de l'enquête	p 5
2.1 Réunion avec le responsable du projet	
2.2 Publicité, information du public	
2.3 Etude du dossier	
2.4 Visa et cotation du dossier d'enquête	
2.5 Vérification des affichages	
2.6 Visite des lieux	
3 Déroulement de l'enquête	p 6
3.1 Procédure	
3.2 Formalités de clôture (registre, certificat d'affichage)	
3.3 Remarques du public, observations écrites dans les registres, courriers reçus.	
3.4 Synthèse des observations	
3.5 Analyse des propositions	
4 Bilan de l'enquête	p 7
4.1 Climat général en cours d'enquête	
4.2 Conditions règlementaires	
4.3 Conditions pratiques	
5. ANNEXES	p 9

**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

RAPPORT

1 GENERALITES

1.1 PREAMBULE

Je soussigné Jean Claude HANON, commissaire enquêteur, désigné
par décision de Monsieur le Maire de FAVERGES SEYTHENEX en date
du 25 Mars 2025,

VU, les arrêtés du 25 Mars 2025 de Monsieur le Maire de
FAVERGES-SEYTHENEX décidant l'ouverture d'une enquête publique
sur le projet de désaffectation et de déclassement en vue de l'aliénation
d'une portion du chemin Passage du Four de Frontenex, la
désaffectation et déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du
chemin rural à Mercier, d'une portion du chemin rural des Fourches en
vue de l'aliénation, se déroulant du Vendredi 18 Avril 2025 au Mercredi
07 Mai 2025 inclus,

VU, les avis au public par voie de presse informatique et
l'accomplissement des formalités d'affichage sur le territoire de la
commune de FAVERGES-SEYTHENEX, faisant connaître l'ouverture de
l'enquête publique,

VU, toutes les pièces du dossier regroupant les informations
soumises au public sur le sujet précité,

VU, l'ouverture par le Maire des registres d'enquête, cotés et
paraphés par le commissaire enquêteur, aux fins de recevoir les
observations du public, déposés en mairie de FAVERGES-
SEYTHENEX,

***Après ses 2 permanences, rédige le présent rapport d'enquête
publique.***

**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

1.2 OBJET DE L'ENQUETE

La présente enquête publique a pour objet, le projet de désaffectation et de déclassement d'une portion du chemin Passage du Four de Frontenex en vue de l'aliénation, la désaffectation et déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du chemin rural à Mercier, la désaffectation et le déclassement d'une portion du chemin rural des Fourches en vue de l'aliénation, se déroulant du Vendredi 18 Avril 2025 au Mercredi 07 Mai 2025 inclus, sur la commune de FAVERGES-SEYTHENEX

1.3 CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

Cette opération est régie par :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2241-1 et suivants ;

Le Code Rural et de la Pêche, et notamment ses articles L.161-1 à L.161-13 et R.161-25

Le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R 134-3 et suivants,

La délibération du Conseil Municipal du 12 Mars 2025, suivant laquelle il a été décidé de procéder à l'ouverture d'une enquête publique relative à l'aliénation d'une portion de chemin rural du Passage du Four, d'une portion du chemin rural des Fourches, d'une portion de chemin rural à Mercier, sur la commune.

Le 25 Mars 2025, Monsieur le Maire de FAVERGES-SEYTHENEX, prenait les ARRETES : A.2025G.133- A.2025.G.134 - A.2025G.135 prescrivant cette ENQUETE PUBLIQUE en définissant la modalité (**voir en ANNEXE**)

Par ces mêmes ARRETES, en son article 4, monsieur le Maire de FAVERGES-SEYTHENEX m'a désigné, en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour cette enquête domiciliée à la mairie de sa commune.

**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

1.4 RAPPEL DES PROJETS

Il s'agit de procéder à :

La désaffectation et de déclassement d'une portion du chemin Passage
du Four de Frontenex en vue de l'aliénation,
La désaffectation et déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du
chemin rural à Mercier,
La désaffectation et le déclassement en vue de l'aliénation d'une portion
du chemin rural des Fourches en vue de l'aliénation.

2 PREPARATION DE L'ENQUETE

2.1 Réunion avec le responsable du projet :

Des contacts téléphoniques avec le responsable du projet m'ont permis
d'obtenir les informations nécessaires et d'organiser le déroulement de
l'enquête

Une réunion en Mairie de FAVERGES-SEYTHENEX a eu lieu le Jeudi
17 Avril 2025, en présence de Madame BIONAZ Martine
A cette occasion, Madame BIONAZ m'a présenté les projets de
déclassement, des dossiers précités en objet.

2.2 Publicité, Information du public :

L'avis d'enquête a été apposé sur le panneau extérieur de la mairie de
FAVERGES-SEYTHENEX et sur les différents sites concernés.

Publication Dauphiné Libéré du 31 Mars 2025
Publication Essor Savoyard 03 Avril 2025.

2.3 Etude du dossier:

Les pièces constituant les dossiers soumis à l'enquête sont les
suivantes :

- Un registre coté et paraphé, destiné à recevoir les observations du public
- La délibération du Conseil Municipal

**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

- Une notice explicative présentant le projet,
- Plan de situation
- Plan de division
- Un état parcellaire,
- L'arrêté du Maire prescrivant l'enquête publique et désignant le commissaire enquêteur

2.4 Visa et cotation du dossier d'enquête:

J'ai effectué le 18 Avril 2025 à la mairie de FAVERGES-SEYTHENEX le paraphe de chacune des pièces des dossiers mis à l'enquête et des registres d'enquête.

2.5 Vérification des affichages:

J'ai effectué le 18 Avril 2025 le contrôle des lieux d'affichage légal de la commune pour m'assurer de la présence de l'avis d'enquête publique et j'ai pu vérifier la disponibilité sur le site Internet de la mairie que l'information relative à l'enquête était disponible.

2.6 Visite des lieux:

Accompagné de Madame BIONAZ, j'ai effectué le 17 Avril 2025 une visite des sites concernés par cette enquête.

3 DEROULEMENT DE L'ENQUETE

3.1 Procédure:

Mise à disposition, du 18 Avril 2025 au 07 Mai 2025 en mairie de FAVERGES-SEYTHENEX, aux jours et dates d'ouverture, des dossiers d'enquête, et des registres d'enquête, ouverts cotés et paraphés par le commissaire enquêteur.

Permanences assurées par le commissaire enquêteur à la mairie de FAVERGES-SEYTHENEX les jours suivants :

- * Vendredi 18 Avril 2025 de 9h00 à 12h00
- * Mercredi 07 Mai 2025 de 14h00 à 17h00.

**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

3.2 Formalités de clôture :

Les registres d'enquête ont été clos par mes soins dès la clôture de l'enquête le Mercredi 07 Mai 2025 à 17h00.

Les certificats d'affichage ont été fourni par la mairie de FAVERGES-SEYTHENEX et joints en annexe,

Le certificat de mise à disposition des dossiers au public m'a été aussi fourni et joint en annexe.

3.3 Remarques du public:

Visites pendant les permanences:

Première permanence du 18 Avril 2025

Aucune visite ni intervention sur l'un des registres.

Seconde permanence du 07 Mai 2025

Aucune visite ni intervention sur l'un des registres.

Observations écrites dans les registres :

Aucune mention sur les registres

Courriers reçus à l'attention du Commissaire Enquêteur :

Aucun courrier reçu.

3.4 Synthèse des observations : RAS

3.5 Analyse des observations : RAS

4 BILAN DU DEROULEMENT DE L'ENQUETE

4.1 Climat général et incidents relevés au cours de l'enquête :

Aucun incident notable ne s'est produit pendant l'enquête

4.2 Conditions règlementaires :

La présente enquête publique qui a pour objet, le projet de :

- désaffectation et de déclassement d'une portion du chemin Passage du Four de Frontenex en vue de l'aliénation,
- désaffectation et le déclassement d'une portion du chemin rural des Fourches en vue de l'aliénation,

**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

- désaffectation et déclassement en vue de l'aliénation d'une portion
du chemin rural à Mercier,
se déroulant du Vendredi 18 Avril 2025 au Mercredi 07 Mai 2025 inclus,
sur la commune de FAVERGES-SEYTHENEX s'est déroulée
régulièrement et réglementairement.

Toutes les formalités requises par les arrêtés pour la régularité de la
présente enquête relevant de la mairie de FAVERGES-SEYTHENEX et
du commissaire enquêteur ont été effectuées.

4.3 Conditions pratiques :

Deux permanences se sont tenues dans les locaux de la mairie de
FAVERGES-SEYTHENEX. Les conditions d'accueil du public ont été
favorables, l'organisation matérielle pour la consultation du dossier et le
dépôt d'observations par le public a bénéficié du soutien efficace du
personnel de la mairie.

Fait à DOUSSARD le 12 Mai 2025
Le commissaire enquêteur



Jean Claude HANON

**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

ANNEXES

- 5.1 Arrêté municipal prescrivant l'enquête publique Ch. dit du passage du Four à Frontenex
- 5.2 Arrêté municipal prescrivant l'enquête publique Chemin Rural des Fourches
- 5.3 Arrêté municipal prescrivant l'enquête publique Chemin rural à Mercier
- 5.4 Avis d'Enquête Presse,
- 5.5 Avis d'Enquête site internet de la commune de Faverges-Seythenex,
- 5.6 Panneaux d'affichage
- 5.7 Certificats d'affichage,
- 5.8 Certificat de mise à disposition du dossier d'enquête en Mairie
- 5.9 Plan de Situation, Ch. du passage du Four à Frontenex
- 5.10 Plan de Situation, Ch. Des Fourches
- 5.11 Plan de Situation, Ch. rural à Mercier
- 5.12 Note explicative Passage du Four
- 5.13 Note explicative Ch. Des Fourches
- 5.14 Note explicative Ch. Rural à Mercier
- 5.15 Photos des chemins ruraux

Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de la commune de FAVERGES SEYTHENEX

5.1 Arrêté prescrivant Passage du Four à Frontenex



ARRETE MUNICIPAL N°A.2025.G.133

Portant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de désaffectation et de déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du chemin Passage du Four de Frontenex et de la désignation d'un commissaire enquêteur

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FAVERGES-SEYTHENEX

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L 141-3 et R.141-4 à R.141-10 ;
- VU le Code Rural et de la Pêche maritime, et notamment ses articles L.161-1 à L.161-13 et R.161-25,
- VU le Code des Relations entre le Public et l'Administration, et notamment ses articles L.134-1, L.134-2 et R.134-1 à R.134-30 ;
- VU le Code de l'Environnement son article L 123-4 ;
- VU la demande de Monsieur GOUSSARD Dominique propriétaire d'un tènement traversé par ledit chemin ;
- VU la délibération du Conseil Municipal n°Del.2025-II-42 du 12 mars 2025 autorisant le Maire à prescrire par un arrêté municipal l'ouverture d'une enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement d'une portion du chemin Passage du Four de Frontenex en vue de son aliénation ;
- VU le dossier d'enquête publique ;

- ARRETE -

ARTICLE 1 : Par délibération en date du 12 mars 2025 le Conseil Municipal de la Commune de Faverges-Seythenex a envisagé la désaffectation et le déclassement d'une portion du chemin Passage du Four de Frontenex en vue de son aliénation. Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à engager une enquête publique destinée à recueillir les observations du public, conformément à la réglementation prévue par le Code rural et de la pêche maritime, le Code de la voirie routière et le Code des relations entre le public et l'administration.

ARTICLE 2 : Le dossier soumis à l'enquête comprend :

- La délibération du Conseil Municipal
- Une notice explicative présentant le projet d'aliénation
- Un plan de situation
- Un plan de division
- Un état parcellaire
- L'arrêté du Maire

ARTICLE 3 : Ladite enquête se déroulera en Mairie de Faverges-Seythenex du vendredi 18 avril 2025 au mercredi 07 mai 2025 inclus.

ARTICLE 4 : Monsieur Jean-Claude HANON inscrit sur la liste des commissaires enquêteurs pour l'année 2025 dans le Département de la Haute-Savoie est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur.

**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le 28/03/2025

ID : 074-200054138-20250325-A_2025_G_133-AR

S²LOW

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié par voie d'affichage au moins quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Il sera justifié de l'accomplissement de ces formalités par un certificat d'affichage produit par le Maire.

Un avis au public l'informant de l'ouverture de l'enquête :

- Sera publié dans deux journaux d'annonces légales : « LE DAUPHINE LIBERE » et « L'ESSOR SAVOYARD » au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête,
- Affiché en Mairie et aux extrémités du chemin concerné par la présente procédure quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

ARTICLE 6 : Le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête papier, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie de Faverges-Seythenex pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture de la Mairie, du lundi au vendredi de 08 heures 30 à 12 heures 00 et de 13 heures 30 à 17 heures 00.

Le dossier sera consultable auprès du pôle Foncier et Cadastre aux Services Techniques de la Mairie de Faverges-Seythenex.

ARTICLE 7 : Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur ce projet par écrit sur le registre d'enquête papier en Mairie aux jours et horaires d'ouverture indiqués à l'article 6.

Monsieur le Commissaire Enquêteur accueillera le public pour recevoir leurs observations en Mairie :

- le vendredi 18 avril 2025 de 9 h 00 à 12 h 00 et,
- le mercredi 07 mai 2025 de 14 h 00 à 17 h 00

Ces observations et propositions peuvent également être adressées au Commissaire Enquêteur par voie postale pendant la durée de l'enquête à l'adresse suivante :

Mairie de Faverges-Seythenex
A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur
Enquête Publique déclassement et désaffectation du chemin Passage du
Four de Frontenex
98 Rue de la République – Faverges
74210 FAVERGES-SEYTHENEX

ARTICLE 8 : A l'expiration du délai d'enquête, le registre avec toutes les observations et propositions reçues sera clos et signé par le Commissaire-Enquêteur qui devra le faire parvenir au Maire, accompagné de son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête.
Une copie du rapport dans lequel le Commissaire Enquêteur énoncera ses conclusions motivées demeurera déposée à la Mairie de Faverges-Seythenex dans l'attente de la délibération du Conseil Municipal se prononçant sur le projet.

**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

Envoyé en préfecture le 28/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le 28/03/2025
ID : 074-200054138-20250325-A_2025_G_133-AR

ARTICLE 9 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise au représentant de l'Etat.

ARTICLE 10 : Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté et Informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble sis 2, Place de Verdun – 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

Fait le 25 mars 2025
Le Maire de Faverges-Seythenex
Jacques DALEX



Destinataires :

* Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie	1
* Dossier d'enquête publique	1
* Registre des arrêtés	1
* Affichage	1
* Monsieur le Commissaire Enquêteur	1
* Services Techniques	1
* Direction Générale des Services	1
* Police Municipale	1

Arrêté devenu exécutoire, compte tenu
De la publication le : 28 MARS 2025
Notifié aux Intéressés le : 28 MARS 2025

Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de la commune de FAVERGES SEYTHENEX

5.2 Arrêté prescrivant Chemin Rural des Fourches



ARRETE MUNICIPAL N°A.2025.G.134

Envoyé en préfecture le 28/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le 28/03/2025
ID : 074-200054138-20250325-A_2025_G_134-AR



Portant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de désaffectation et de déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du chemin rural des Fourches et de la désignation d'un commissaire enquêteur

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FAVERGES-SEYTHENEX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L 141-3 et R.141-4 à R.141-10 ;
VU le Code Rural et de la Pêche maritime, et notamment ses articles L.161-1 à L.161-13 et R.161-25,
VU le Code des Relations entre le Public et l'Administration, et notamment ses articles L.134-1, L.134-2 et R.134-1 à R.134-30 ;
VU le Code de l'Environnement son article L 123-4 ;
VU la demande de la SCI NFI représentée par Monsieur FLOUR Patrick propriétaire d'un bâtiment implanté sur une parcelle jouxtant ledit chemin ;
VU la délibération du Conseil Municipal n°Del.2025-II-41 du 12 mars 2025 autorisant le Maire à prescrire par un arrêté municipal l'ouverture d'une enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement d'une portion du chemin rural des Fourches en vue de son aliénation ;
VU le dossier d'enquête publique ;

- ARRETE -

ARTICLE 1 : Par délibération en date du 12 mars 2025 le Conseil Municipal de la Commune de Faverges-Seythenex a envisagé la désaffectation et le déclassement d'une portion du chemin rural des Fourches en vue de son aliénation.
Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à engager une enquête publique destinée à recueillir les observations du public, conformément à la réglementation prévue par le Code rural et de la pêche maritime, le Code de la voirie routière et le Code des relations entre le public et l'administration.

ARTICLE 2 : Le dossier soumis à l'enquête comprend :

- La délibération du Conseil Municipal
- Une notice explicative présentant le projet d'aliénation
- Un plan de situation
- Un plan de division
- Un état parcellaire
- L'arrêté du Maire

ARTICLE 3 : Ladite enquête se déroulera en Mairie de Faverges-Seythenex du vendredi 18 avril 2025 au mercredi 07 mai 2025 inclus.

ARTICLE 4 : Monsieur Jean-Claude HANON inscrit sur la liste des commissaires enquêteurs pour l'année 2025 dans le Département de la Haute-Savoie est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur.

**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié par voie d'affichage au début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Il sera justifié de l'accomplissement de ces formalités par un certificat d'affichage produit par le Maire.

Un avis au public l'informant de l'ouverture de l'enquête :

- Sera publié dans deux journaux d'annonces légales : « LE DAUPHINE LIBERE » et « L'ESSOR SAVOYARD » au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête,
- Affiché en Mairie et aux extrémités du chemin concerné par la présente procédure quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

ARTICLE 6 : Le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête papier, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie de Faverges-Seythenex pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture de la Mairie, du lundi au vendredi de 08 heures 30 à 12 heures 00 et de 13 heures 30 à 17 heures 00.

Le dossier sera consultable auprès du pôle Foncier et Cadastre aux Services Techniques de la Mairie de Faverges-Seythenex.

ARTICLE 7 : Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur ce projet par écrit sur le registre d'enquête papier en Mairie aux jours et horaires d'ouverture indiqués à l'article 6.

Monsieur le Commissaire Enquêteur accueillera le public pour recevoir leurs observations en Mairie :

- le vendredi 18 avril 2025 de 9 h 00 à 12 h 00 et,
- le mercredi 07 mai 2025 de 14 h 00 à 17 h 00

Ces observations et propositions peuvent également être adressées au Commissaire Enquêteur par voie postale pendant la durée de l'enquête à l'adresse suivante :

Mairie de Faverges-Seythenex
A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur
Enquête Publique déclassement et désaffectation du chemin rural des
Fourches
98 Rue de la République – Faverges
74210 FAVERGES-SEYTHENEX

ARTICLE 8 : A l'expiration du délai d'enquête, le registre avec toutes les observations et propositions reçues sera clos et signé par le Commissaire-Enquêteur qui devra le faire parvenir au Maire, accompagné de son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête.
Une copie du rapport dans lequel le Commissaire Enquêteur énoncera ses conclusions motivées demeurera déposée à la Mairie de Faverges-Seythenex dans l'attente de la délibération du Conseil Municipal se prononçant sur le projet.

**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le 28/03/2025

ID : 074-200054138-20250325-A_2025_G_134-AR

S²LO

ARTICLE 9 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise au représentant de l'Etat.

ARTICLE 10 : Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble sis 2, Place de Verdun - 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

Fait le 25 mars 2025

Le Maire de Faverges-Seythenex

Jacques DALEX



Destinataires :

- * Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie 1
- * Dossier d'enquête publique 1
- * Registre des arrêtés 1
- * Affichage 1
- * Monsieur le Commissaire Enquêteur 1
- * Services Techniques 1
- * Direction Générale des Services 1
- * Police Municipale 1

Arrêté devenu exécutoire compte-tenu

De la publication le : 28 MARS 2025

Notifié aux Intéressés le : 28 MARS 2025

Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de la commune de FAVERGES SEYTHENEX

5.3 Arrêté prescrivant Chemin rural à Mercier



ARRETE MUNICIPAL N°A.2025.G.135

Portant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de désaffectation et de déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du chemin rural à Mercier et de la désignation d'un commissaire enquêteur

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FAVERGES-SEYTHENEX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L 141-3 et R.141-4 à R.141-10 ;
VU le Code Rural et de la Pêche maritime, et notamment ses articles L.161-1 à L.161-13 et R.161-25,
VU le Code des Relations entre le Public et l'Administration, et notamment ses articles L.134-1, L.134-2 et R.134-1 à R.134-30 ;
VU le Code de l'Environnement son article L 123-4 ;
VU la demande de Monsieur RABAUD Pascal et Madame MERILLON Emilia propriétaires d'un tènement traversé par ledit chemin ;
VU la délibération du Conseil Municipal n°Del.2025-II-43 du 12 mars 2025 autorisant le Maire à prescrire par un arrêté municipal l'ouverture d'une enquête publique préalable à la désaffectation et au déclassement d'une portion du chemin rural à Mercier en vue de son aliénation ;
VU le dossier d'enquête publique ;

- ARRETE -

ARTICLE 1 : Par délibération en date du 12 mars 2025 le Conseil Municipal de la Commune de Faverges-Seythenex a envisagé la désaffectation et le déclassement d'une portion du chemin rural à Mercier en vue de son aliénation.
Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à engager une enquête publique destinée à recueillir les observations du public, conformément à la réglementation prévue par le Code rural et de la pêche maritime, le Code de la voirie routière et le Code des relations entre le public et l'administration.

ARTICLE 2 : Le dossier soumis à l'enquête comprend :

- La délibération du Conseil Municipal
- Une notice explicative présentant le projet d'aliénation
- Un plan de situation
- Un plan de division
- Un état parcellaire
- L'arrêté du Maire

ARTICLE 3 : Ladite enquête se déroulera en Mairie de Faverges-Seythenex du vendredi 18 avril 2025 au mercredi 07 mai 2025 inclus.

ARTICLE 4 : Monsieur Jean-Claude HANON inscrit sur la liste des commissaires enquêteurs pour l'année 2025 dans le Département de la Haute-Savoie est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur.

Envoyé en préfecture le 28/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le 28/03/2025
ID : 074-200054138-20250325-A 2025 G 135-AR



Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de la commune de FAVERGES SEYTHENEX

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié par voie d'affichage au début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Il sera justifié de l'accomplissement de ces formalités par un certificat d'affichage produit par le Maire.

Un avis au public l'informant de l'ouverture de l'enquête :

- Sera publié dans deux journaux d'annonces légales : « LE DAUPHINE LIBERE » et « L'ESSOR SAVOYARD » au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête,
- Affiché en Mairie et aux extrémités du chemin concerné par la présente procédure quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

ARTICLE 6 : Le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête papier, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie de Faverges-Seythenex pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture de la Mairie, du lundi au vendredi de 08 heures 30 à 12 heures 00 et de 13 heures 30 à 17 heures 00.

Le dossier sera consultable auprès du pôle Foncier et Cadastre aux Services Techniques de la Mairie de Faverges-Seythenex.

ARTICLE 7 : Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur ce projet par écrit sur le registre d'enquête papier en Mairie aux jours et horaires d'ouverture indiqués à l'article 6.

Monsieur le Commissaire Enquêteur accueillera le public pour recevoir leurs observations en Mairie :

- le vendredi 18 avril 2025 de 9 h 00 à 12 h 00 et,
- le mercredi 07 mai 2025 de 14 h 00 à 17 h 00

Ces observations et propositions peuvent également être adressées au Commissaire Enquêteur par voie postale pendant la durée de l'enquête à l'adresse suivante :

Mairie de Faverges-Seythenex
A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur
Enquête Publique déclassement et désaffectation du chemin rural à Mercier
98 Rue de la République – Faverges
74210 FAVERGES-SEYTHENEX

ARTICLE 8 : A l'expiration du délai d'enquête, le registre avec toutes les observations et propositions reçues sera clos et signé par le Commissaire-Enquêteur qui devra le faire parvenir au Maire, accompagné de son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête.
Une copie du rapport dans lequel le Commissaire Enquêteur énoncera ses conclusions motivées demeurera déposée à la Mairie de Faverges-Seythenex dans l'attente de la délibération du Conseil Municipal se prononçant sur le projet.

**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

Envoyé en préfecture le 28/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le 28/03/2025
ID : 074-200054138-20250325-A_2025_G_135-AR

ARTICLE 9 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise au représentant de l'Etat.

ARTICLE 10 : Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble sis 2, Place de Verdun – 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

Fait le 25 mars 2025
Le Maire de Faverges-Seythenex
Jacques DALEX



Destinataires :

* Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie	1
* Dossier d'enquête publique	1
* Registre des arrêtés	1
* Affichage	1
* Monsieur le Commissaire Enquêteur	1
* Services Techniques	1
* Direction Générale des Services	1
* Police Municipale	1

Arrêté devenu exécutoire compte tenu
De la publication le : 28 MARS 2025
Notifié aux intéressés le : 28 MARS 2025

Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de la commune de FAVERGES SEYTHENEX

Essor Savoyard 03 Avril 2025

Essor LEGALES Savoyard

En application de l'article 15 de la loi n° 2011-1907 du 18 décembre 2011 (JORF n° 302 du 19 décembre 2011) et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, pour le 22 décembre 2024, le tarif du caractère (applicable aux annonces non formalisées) est fixé à 0,187 euros HT pour l'année 2025. Le tarif d'une annonce judiciaire et légale ne peut être l'objet d'aucune remise.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES

Faverges Seythenex

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAOIE
COMMUNE DE FAVERGES-SEYTHENEX

**Ouverture d'enquêtes publiques
Déclassements et désaffectations de portions
de chemins ruraux**

Par arrêtés municipaux du 25 mars 2025, Monsieur le Maire de la Commune de Faverges-Seythenex (74210), a ordonné l'ouverture d'enquêtes publiques sur les projets de déclassements et désaffectations de portions de chemins ruraux : du Passage du Four de Frontenex (n°2025-G-133), chemins ruraux des Fourches (n°2025-G-134) et chemin rural de Mincier (n°2025-G-135).

Monsieur HANON Jean-Claude, géomètre-expert DPLG en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

Les enquêtes se dérouleront à la Mairie de Faverges-Seythenex du vendredi 18 avril 2025 au mercredi 07 mai 2025, aux jours et heures habituelles d'ouverture, à savoir les samedis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis de 08 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, pour une durée de vingt (20) jours.

Le Commissaire-Enquêteur recevra en Mairie de Faverges-Seythenex le vendredi 18 avril 2025 de 09h00 à 12h00 et le mercredi 07 mai 2025 de 14h00 à 17h00.

Le Maire Jacques DALEX

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

CRÉATIONS/CONSTITUTIONS

Avis de constitution

Il a été créé une société civile immobilière en date du 29 Mars 2025, dont les caractéristiques sont les

NOMINATION - TRANSFERT - MODIFICATION - MOUVEMENT

SARL PRO DISTRI SERVICES - capital 8000€ - 5 Route de Macamad 74650 Chavanod RCS Annecy 78830984 L'AG du 31/03/2025 a constaté les démissions - au : 01/03/2025 des copropriétaires VEYEAU Mélanie et LUCAS

Notaire

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 6 novembre 2015, Madame Laurence Michèle Françoise DEPIERRE en son vivant sans profession, demeurant à SAINT-GERGUES (74140) 457, rue de la République, a institué un légataire universel.

Conséquence à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Dominique MAZ, Notaire de la SAS « IPSO FACTO NOTAIRES » Titulaire d'Offices Notariaux en Haute-Savoie, le 28 mars 2020, auquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exécution de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession - Maître Dominique MAZ, notaire à DOUVAINE (74140), 88 rue du centre, téléphone CRPCEN : 74045, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de THONON-LES-BAINS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis,
Me Dominique MAZ

VIE JURIDIQUE CIVILE

DIVERS

Rectificatif à l'annonce publiée dans l'Essor Savoyard du 20/03/2025 concernant SARL L'ATELIER. Il s'agit des : Transfert du siège social à ANNECY (74000) 3 Avenue des Vieux Moulins, Seynod, au lieu de Transfert du siège social à ANNECY (74000), 3 Avenue des Vieux Moulins, Seynod.

VOTRE JOURNAL

version

**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

5.5 Avis d'enquête – Site commune de FAVERGES-SEYTHENEX

**Enquêtes publiques : déclassements et
désaffectations de portions de chemins ruraux**

Ouverture des enquêtes publiques sur les projets déclassements et désaffectations de portions de chemin rural dit Passage du Four de Frontenex (n°2025.G.133), chemin rural des Fourches (n°2025.G.134) et chemin rural à Mercier (n°2025.G.135).

Monsieur Hanon, géomètre expert DPLG en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

Les enquêtes se dérouleront à la Mairie de Faverges-Seythenex **du vendredi 18 avril au mercredi 7 mai 2025**, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de Faverges-Seythenex **le vendredi 18 avril de 9h à 12h et le mercredi 7 mai de 14h à 17h.**

Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de
 déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de
 la commune de FAVERGES SEYTHENEX

5.6 Panneaux d'affichage



Affichages sur Frontenex



Panneau vers l'arrêt de bus car scolaire – Route de Tamié



Panneau vers le four de Frontenex – Passage du Four de Frontenex

**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

Affichage Chemin rural des Fourches



Avis d'enquête affiché côté Route d'Annecy

Affichages sur Mercier



Avis d'enquête affiché après la piste cyclable et vers le secteur concerné



Panneau d'affichage au bassin du hameau de Mercier

**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

5.7 Certificats d'affichage



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Monsieur Jacques DALEX, Maire de FAVERGES-SEYTHENEX, certifie que :

- l'arrêté municipal n°2025.G.133 du 25 mars 2025 relatif à l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de désaffectation et déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du Chemin Rural dit Passage du Four à Frontenex,
- l'avis d'enquête publique qui se déroulera du vendredi 18 avril 2025 au mercredi 07 mai 2025 inclus,

ont été portés à la connaissance du public par affichage :

- en Mairie de Faverges-Seythenex
- sur le panneau lumineux Rue de la République
- sur le site internet de la Mairie
- à l'extrémité du chemin concerné
- sur le panneau d'affichage du hameau de Frontenex

et le resteront jusqu'à la fin de l'enquête publique.

Certificat établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Faverges-Seythenex, le 07 mai 2025

Le Maire de Faverges-Seythenex
Jacques DALEX



Mairie de Faverges-Seythenex

**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Monsieur Jacques DALEX, Maire de FAVERGES-SEYTHENEX, certifie que :

- l'arrêté municipal n°2025.G.134 du 25 mars 2025 relatif à l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de désaffectation et déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du Chemin Rural des Fourches,
- l'avis d'enquête publique qui se déroulera du vendredi 18 avril 2025 au mercredi 07 mai 2025 inclus,

ont été portés à la connaissance du public par affichage :

- en Mairie de Faverges-Seythenex
- sur le panneau lumineux Rue de la République
- sur le site internet de la Mairie
- à l'extrémité du chemin concerné

et le resteront jusqu'à la fin de l'enquête publique.

Certificat établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Faverges-Seythenex, le 07 mai 2025

Le Maire de Faverges-Seythenex
Jacques DALEX

Commune



Mairie de Faverges-Seythenex
98 rue de la République - BP 62 - 74210 FAVERGES-SEYTHENEX
Tél. 04 50 32 57 57 - Fax 04 50 32 57 58 - mairie@faverges.fr
 Ville de Faverges-Seythenex
www.faverges-seythenex.fr

**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Monsieur Jacques DALEX, Maire de FAVERGES-SEYTHENEX, certifie que :

- l'arrêté municipal n°2025.G.135 du 25 mars 2025 relatif à l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de désaffectation et déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du Chemin Rural à Mercier,
- l'avis d'enquête publique qui se déroulera du vendredi 18 avril 2025 au mercredi 07 mai 2025 inclus,

ont été portés à la connaissance du public par affichage :

- en Mairie de Faverges-Seythenex
- sur le panneau lumineux Rue de la République
- sur le site internet de la Mairie
- à l'entrée du secteur concerné
- sur le panneau d'affichage du hameau de Mercier

et le resteront jusqu'à la fin de l'enquête publique.

Certificat établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Faverges-Seythenex, le 07 mai 2025

**Le Maire de Faverges-Seythenex,
Jacques DALEX**



Mairie de Faverges Seythenex
98 rue de la République - BP 62 - 74210 FAVERGES-SEYTHENEX
Tél. 04 50 32 57 57 - Fax 04 50 32 57 58 - mairie@faverges.fr
Ville de Faverges-Seythenex
www.faverges-seythenex.fr

**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

5.8 Certificat de mise à disposition du dossier d'enquête publique



**CERTIFICAT DE MISE A DISPOSITION
DE DOSSIERS D'ENQUETES PUBLIQUES**

Je soussigné, Monsieur Jacques DALEX, Maire de la COMMUNE DE FAVERGES-SEYTHENEX,

Certifie que les dossiers d'enquêtes publiques prescrites par :

- Arrêté Municipal n°2025.G.133 en date du 25 mars 2025, relatif à la désaffectation et déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du Chemin Rural dit Passage du Four à Frontenex,
- Arrêté Municipal n°2025.G.134 en date du 25 mars 2025, relatif à la désaffectation et déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du Chemin Rural des Fourches,
- Arrêté Municipal n°2025.G.135 en date du 25 mars 2025, relatif à la désaffectation et déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du Chemin Rural à Mercier,

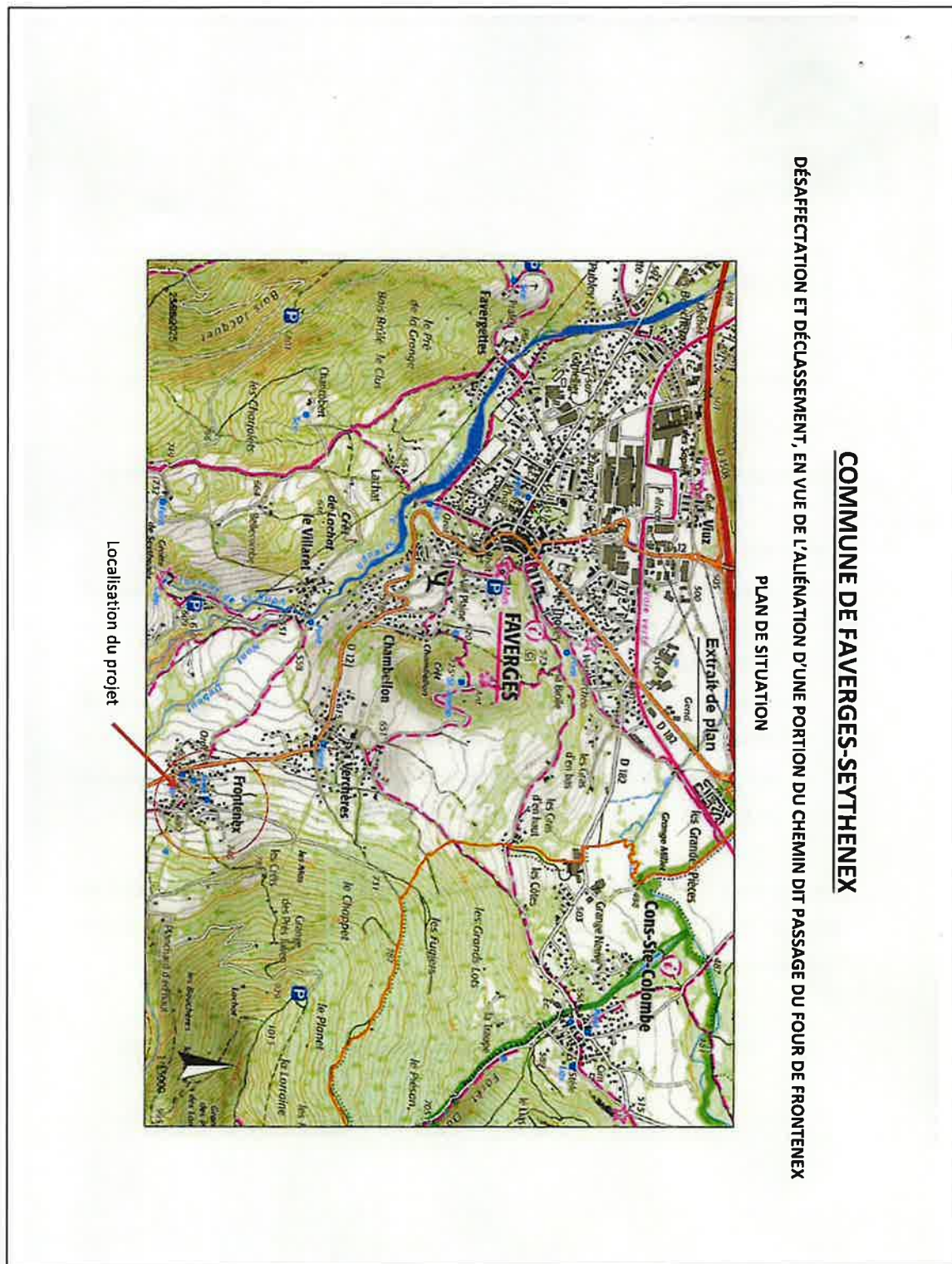
Ont été mis à la disposition du public en Mairie, à compter du vendredi 18 avril 2025 au mercredi 07 mai 2025 inclus (date de clôture des enquêtes), conformément aux arrêtés municipaux susvisés.

Fait à Faverges-Seythenex, le 07 mai 2025

**LE MAIRE DE FAVERGES-SEYTHENEX,
Jacques DALEX**

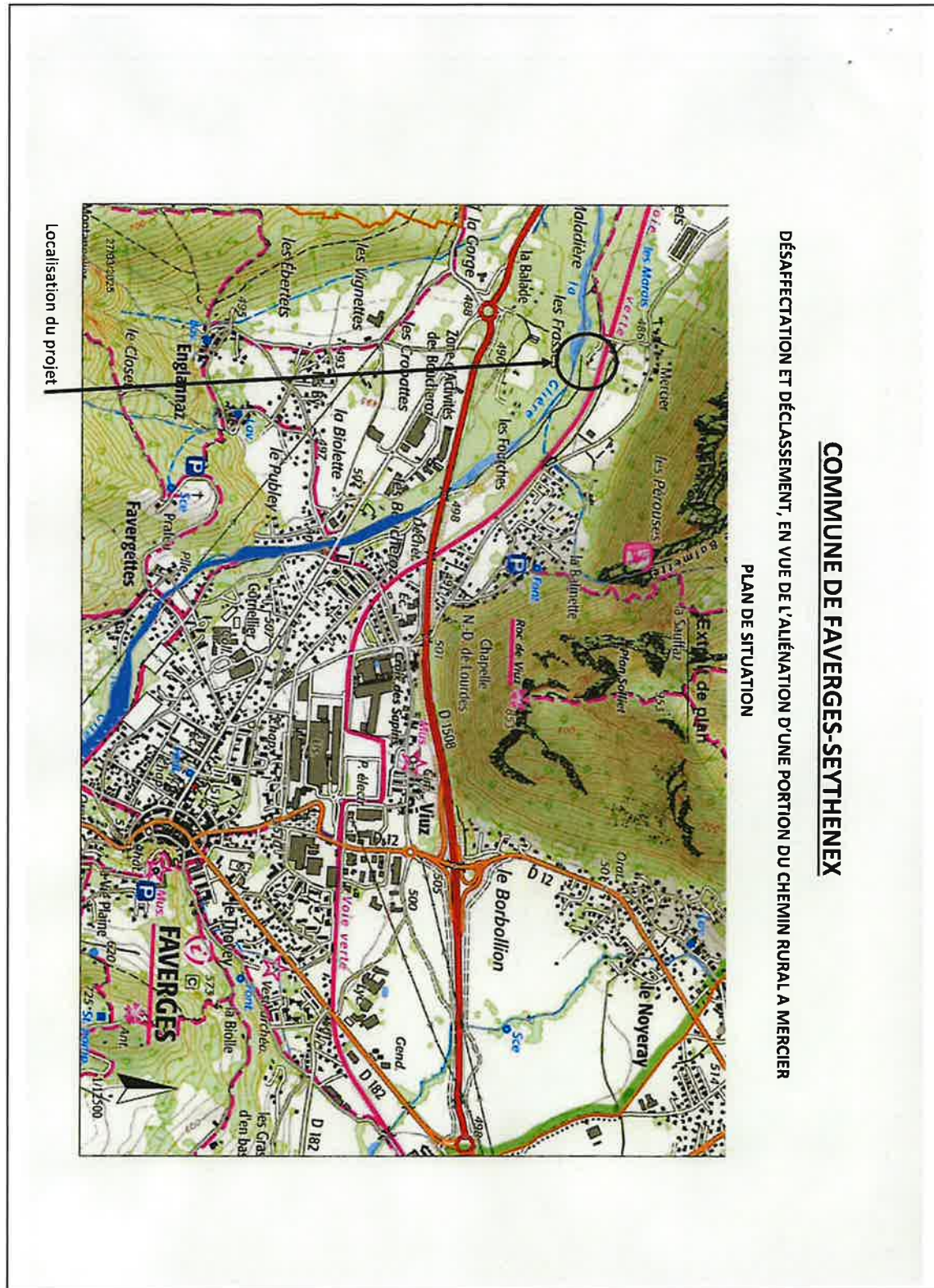
Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de la commune de FAVERGES SEYTHENEX

5.9 Plan de situation : Passage du Four



Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de la commune de FAVERGES SEYTHENEX

5.11 Plan de situation : « A Mercier »



**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

5.12 Note explicative : Passage du Four



COMMUNE DE FAVERGES-SEYTHENEX

DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT, EN VUE DE L'ALIÉNATION D'UNE PORTION DU CHEMIN PASSAGE DU FOUR DE FRONTENEX

NOTICE EXPLICATIVE PRÉSENTANT LE PROJET

Le Conseil Municipal a sollicité par voie de délibération en date du 12 mars 2025 la désaffectation et le déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du chemin Passage du Four de Frontenex.

Monsieur le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs, a pris un arrêté fixant les modalités et le déroulement de l'enquête publique.

La présente notice explicative décrit le projet d'aliénation et le déroulement de la procédure de désaffectation et de déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du chemin Passage du Four de Frontenex.

I) Objet de la présente enquête publique

La présente enquête publique porte sur la désaffectation et le déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du chemin Passage du Four de Frontenex, non cadastrée de 27 m² environ selon le plan ci-dessous.

L'objectif de ce déclassement est de venir répondre à la demande du propriétaire riverain qui souhaite disposer de l'entièreté de sa propriété qui est actuellement traversée par ledit chemin plus utilisé à ce jour et ce depuis plusieurs années.

Sachant qu'il existe un autre accès enherbé à proximité qui permet l'accès aux terrains limitrophes, la Commune cédera donc au propriétaire riverain la portion détachée en vue de clôturer sa propriété.

Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de la commune de FAVERGES SEYTHENEX

III) Déroulement de la procédure

Le premier alinéa de l'article L.161-10 du Code rural et de la pêche maritime dispose que « lorsqu'un chemin rural cesse d'être affecté à l'usage du public, la vente peut être décidée après enquête par le Conseil municipal, à moins que les intéressés groupés en association syndicale n'aient demandé à se charger de l'entretien dans les deux mois qui suivent l'ouverture de l'enquête ».

L'enquête publique est organisée dans les conditions prévues aux articles R. 161-25 et suivants du Code rural et de la pêche maritime.

Un arrêté du Maire désigne un Commissaire enquêteur. Ce dernier est obligatoirement choisi sur la liste départementale d'aptitude aux fonctions de Commissaire enquêteur.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'arrêté municipal est publié par voie d'affiches aux différentes entrées des chemins d'accès sur le secteur et en Mairie.

La durée de l'enquête ne peut être inférieure à quinze jours. Elle se tient à la Mairie, aux heures d'ouverture à savoir de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Les observations formulées par le public sont recueillies sur un registre d'enquête spécialement ouvert à cet effet.

À l'issue de l'enquête, le registre est clos et signé par le Commissaire enquêteur qui, dans le délai d'un mois établi et transmet au Maire, le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées.

IV) Formalités après enquête publique

Au vu des résultats de l'enquête publique, du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, le Conseil Municipal délibérera sur l'aliénation de la portion du chemin Passage du Four de Frontenex.

Le statut de la portion détachée du chemin consécutif à l'approbation du Conseil Municipal est officialisé par la mise à jour de la documentation cadastrale. Le chemin fera l'objet de documents modificatifs du parcellaires cadastrales (DMPC).

Après délibération du Conseil Municipal le propriétaire riverain pourra acquérir la portion du chemin détachée et traversant sa propriété.

V) Conclusion

Cette opération de désaffectation et de déclassement en vue de l'aliénation d'une portion de 27 m² du chemin Passage du Four de Frontenex, tel que proposé et décrit dans le présent dossier ne pénalisera pas les usagers et les habitants riverains.

Cette procédure, objet de la présente enquête, n'entraînera pas de frais pour la Commune, aucun aménagement particulier n'étant à prévoir.

Quant aux frais de géomètre et d'enquête publique, ceux-ci seront pris en charge par le propriétaire demandeur.

Page 4 sur 4

PLAN DE DIVISION

Commune de Trélazes - Maire Jacques Dubois

Plan des Parcelles (MAGI)

Échelle: 1/200

Table of parcel numbers (bottom left):

Parcelle	Surface	Propriétaire
1	0,10	Commune de Trélazes
2	0,10	Commune de Trélazes
3	0,10	Commune de Trélazes
4	0,10	Commune de Trélazes
5	0,10	Commune de Trélazes
6	0,10	Commune de Trélazes
7	0,10	Commune de Trélazes
8	0,10	Commune de Trélazes
9	0,10	Commune de Trélazes
10	0,10	Commune de Trélazes
11	0,10	Commune de Trélazes
12	0,10	Commune de Trélazes
13	0,10	Commune de Trélazes
14	0,10	Commune de Trélazes
15	0,10	Commune de Trélazes
16	0,10	Commune de Trélazes
17	0,10	Commune de Trélazes
18	0,10	Commune de Trélazes
19	0,10	Commune de Trélazes
20	0,10	Commune de Trélazes
21	0,10	Commune de Trélazes
22	0,10	Commune de Trélazes
23	0,10	Commune de Trélazes
24	0,10	Commune de Trélazes
25	0,10	Commune de Trélazes
26	0,10	Commune de Trélazes
27	0,10	Commune de Trélazes
28	0,10	Commune de Trélazes
29	0,10	Commune de Trélazes
30	0,10	Commune de Trélazes
31	0,10	Commune de Trélazes
32	0,10	Commune de Trélazes
33	0,10	Commune de Trélazes
34	0,10	Commune de Trélazes
35	0,10	Commune de Trélazes
36	0,10	Commune de Trélazes
37	0,10	Commune de Trélazes
38	0,10	Commune de Trélazes
39	0,10	Commune de Trélazes
40	0,10	Commune de Trélazes
41	0,10	Commune de Trélazes
42	0,10	Commune de Trélazes
43	0,10	Commune de Trélazes
44	0,10	Commune de Trélazes
45	0,10	Commune de Trélazes
46	0,10	Commune de Trélazes
47	0,10	Commune de Trélazes
48	0,10	Commune de Trélazes
49	0,10	Commune de Trélazes
50	0,10	Commune de Trélazes
51	0,10	Commune de Trélazes
52	0,10	Commune de Trélazes
53	0,10	Commune de Trélazes
54	0,10	Commune de Trélazes
55	0,10	Commune de Trélazes
56	0,10	Commune de Trélazes
57	0,10	Commune de Trélazes
58	0,10	Commune de Trélazes
59	0,10	Commune de Trélazes
60	0,10	Commune de Trélazes
61	0,10	Commune de Trélazes
62	0,10	Commune de Trélazes
63	0,10	Commune de Trélazes
64	0,10	Commune de Trélazes
65	0,10	Commune de Trélazes
66	0,10	Commune de Trélazes
67	0,10	Commune de Trélazes
68	0,10	Commune de Trélazes
69	0,10	Commune de Trélazes
70	0,10	Commune de Trélazes
71	0,10	Commune de Trélazes
72	0,10	Commune de Trélazes
73	0,10	Commune de Trélazes
74	0,10	Commune de Trélazes
75	0,10	Commune de Trélazes
76	0,10	Commune de Trélazes
77	0,10	Commune de Trélazes
78	0,10	Commune de Trélazes
79	0,10	Commune de Trélazes
80	0,10	Commune de Trélazes
81	0,10	Commune de Trélazes
82	0,10	Commune de Trélazes
83	0,10	Commune de Trélazes
84	0,10	Commune de Trélazes
85	0,10	Commune de Trélazes
86	0,10	Commune de Trélazes
87	0,10	Commune de Trélazes
88	0,10	Commune de Trélazes
89	0,10	Commune de Trélazes
90	0,10	Commune de Trélazes
91	0,10	Commune de Trélazes
92	0,10	Commune de Trélazes
93	0,10	Commune de Trélazes
94	0,10	Commune de Trélazes
95	0,10	Commune de Trélazes
96	0,10	Commune de Trélazes
97	0,10	Commune de Trélazes
98	0,10	Commune de Trélazes
99	0,10	Commune de Trélazes
100	0,10	Commune de Trélazes

**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

5.13 Note explicative : Chemin des Fourches



COMMUNE DE FAVERGES-SEYTHENEX

DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT, EN VUE DE L'ALIÉNATION D'UNE PORTION DU CHEMIN RURAL DES FOURCHES

NOTICE EXPLICATIVE PRÉSENTANT LE PROJET

Le Conseil Municipal a sollicité par voie de délibération en date du 12 mars 2025 la désaffectation et le déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du chemin rural des Fourches.

Monsieur le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs, a pris un arrêté fixant les modalités et le déroulement de l'enquête publique.

La présente notice explicative décrit le projet d'aliénation et le déroulement de la procédure de désaffectation et de déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du chemin rural des Fourches.

I) Objet de la présente enquête publique

La présente enquête publique porte sur la désaffectation et le déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du chemin rural des Fourches, non cadastrée de 75 m² selon le plan ci-dessous.

L'objectif de ce déclassement est de venir répondre à la demande du propriétaire riverain qui souhaite acquérir cette portion de chemin plus utilisé à ce jour suite à la création de la rocade RD 1508à en extrémité, et ce depuis plusieurs années et qui aboutit sur une parcelle privée.

Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de la commune de FAVERGES SEYTHENEX

III) Déroulement de la procédure

Le premier alinéa de l'article L.161-10 du Code rural et de la pêche maritime dispose que *« lorsqu'un chemin rural cesse d'être affecté à l'usage du public, la vente peut être décidée après enquête par le Conseil municipal, à moins que les intéressés groupés en association syndicale n'aient demandé à se charger de l'entretien dans les deux mois qui suivent l'ouverture de l'enquête »*.

L'enquête publique est organisée dans les conditions prévues aux articles R. 161-25 et suivants du Code rural et de la pêche maritime.

Un arrêté du Maire désigne un Commissaire enquêteur. Ce dernier est obligatoirement choisi sur la liste départementale d'aptitude aux fonctions de Commissaire enquêteur.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'arrêté municipal est publié par voie d'affiche à l'entrée du chemin d'accès sur le secteur et en Mairie.

La durée de l'enquête ne peut être inférieure à quinze jours. Elle se tient à la Mairie, aux heures d'ouverture à savoir de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Les observations formulées par le public sont recueillies sur un registre d'enquête spécialement ouvert à cet effet.

À l'issue de l'enquête, le registre est clos et signé par le Commissaire enquêteur qui, dans le délai d'un mois établi et transmet au Maire, le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées.

IV) Formalités après enquête publique

Au vu des résultats de l'enquête publique, du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, le Conseil Municipal délibérera sur l'aliénation de la portion du chemin rural des Fourches.

Le statut de la portion détachée du chemin consécutif à l'approbation du Conseil Municipal est officialisé par la mise à jour de la documentation cadastrale. Le chemin fera l'objet de documents modificatifs du parcellaires cadastrales (DMPC).

Après délibération du Conseil Municipal le propriétaire riverain pourra acquérir la portion du chemin détachée et attenante à sa propriété.

V) Conclusion

Cette opération de désaffectation et de déclassement en vue de l'aliénation d'une portion de 75 m² du chemin rural des Fourches, tel que proposé et décrit dans le présent dossier ne pénalisera pas le propriétaire riverain situé en amont qui dispose d'un accès direct depuis son tènement.

Cette procédure, objet de la présente enquête, n'entraînera pas de frais pour la Commune, aucun aménagement particulier n'étant à prévoir.

Quant aux frais de géomètre et d'enquête publique, ceux-ci seront pris en charge par le propriétaire demandeur.

**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

5.14 Note explicative : « à Mercier »



COMMUNE DE FAVERGES-SEYTHENEX

**DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT, EN VUE DE L'ALIÉNATION D'UNE PORTION
DU CHEMIN RURAL A MERCIER**

NOTICE EXPLICATIVE PRÉSENTANT LE PROJET

Le Conseil Municipal a sollicité par voie de délibération en date du 12 mars 2025 la désaffectation et le déclassement en vue de l'aliénation d'une portion d'un chemin rural à Mercier.

Monsieur le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs, a pris un arrêté fixant les modalités et le déroulement de l'enquête publique.

La présente notice explicative décrit le projet d'aliénation et le déroulement de la procédure de désaffectation et de déclassement en vue de l'aliénation d'une portion d'un chemin rural à Mercier.

I) Objet de la présente enquête publique

La présente enquête publique porte sur la désaffectation et le déclassement en vue de l'aliénation d'une portion d'un chemin rural à Mercier, non cadastrée de 182 m² environ selon le plan ci-dessous.

L'objectif de ce déclassement est de venir répondre à la demande des propriétaires riverains qui souhaitent disposer de l'entièreté de leur propriété qui est actuellement traversée par ledit chemin plus utilisé à ce jour et ce depuis plusieurs années et entretenu par eux.

Sachant qu'il existe un autre accès enherbé à proximité qui permet l'accès aux terrains limitrophes, la Commune cédera donc aux propriétaires riverains la portion détachée en vue de régulariser cet état de fait.

Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de la commune de FAVERGES SEYTHENEX

III) Déroulement de la procédure

Le premier alinéa de l'article L.161-10 du Code rural et de la pêche maritime dispose que « lorsqu'un chemin rural cesse d'être affecté à l'usage du public, la vente peut être décidée après enquête par le Conseil municipal, à moins que les intéressés groupés en association syndicale n'aient demandé à se charger de l'entretien dans les deux mois qui suivent l'ouverture de l'enquête ».

L'enquête publique est organisée dans les conditions prévues aux articles R. 161-25 et suivants du Code rural et de la pêche maritime.

Un arrêté du Maire désigne un Commissaire enquêteur. Ce dernier est obligatoirement choisi sur la liste départementale d'aptitude aux fonctions de Commissaire enquêteur.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, l'arrêté municipal est publié par voie d'affiches aux différentes entrées des chemins d'accès sur le secteur et en Mairie.

La durée de l'enquête ne peut être inférieure à quinze jours. Elle se tient à la Mairie, aux heures d'ouverture à savoir de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Les observations formulées par le public sont recueillies sur un registre d'enquête spécialement ouvert à cet effet.

À l'issue de l'enquête, le registre est clos et signé par le Commissaire enquêteur qui, dans le délai d'un mois établit et transmet au Maire, le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées.

IV) Formalités après enquête publique

Au vu des résultats de l'enquête publique, du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, le Conseil Municipal délibérera sur l'aliénation de la portion du chemin rural de Mercier.

Le statut de la portion détachée du chemin consécutif à l'approbation du Conseil Municipal est officialisé par la mise à jour de la documentation cadastrale. Le chemin fera l'objet de documents modificatifs du parcellaires cadastrales (DMPC).

Après délibération du Conseil Municipal le propriétaire riverain pourra acquérir la portion du chemin détachée et traversant sa propriété.

V) Conclusion

Cette opération de désaffectation et de déclassement en vue de l'aliénation d'une portion de 182 m² du chemin rural de Mercier, tel que proposé et décrit dans le présent dossier ne pénalisera pas les usagers et les propriétaires limitrophes.

Cette procédure, objet de la présente enquête, n'entraînera pas de frais pour la Commune, aucun aménagement particulier n'étant à prévoir.

Quant aux frais de géomètre et d'enquête publique, ceux-ci seront pris en charge par le propriétaire demandeur.

Page 4 sur 4

**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

5.15 Photos des lieux

- Passage du Four



- Chemin des Fourches



**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de
déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de
la commune de FAVERGES SEYTHENEX**

- Chemin à Mercier



Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de la commune de FAVERGES SEYTHENEX

ENQUETE PUBLIQUE

Du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025

CONCERNANT LE PROJET DE DECLASSEMENT EN VUE
D'ALIENATION DE PLUSIEURS CHEMINS RURAUX SUR LA
COMMUNE DE FAVERGES-SEYTHENEX

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE



***RAPPORT SECONDE PARTIE : CONCLUSIONS ET
AVIS MOTIVES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR***

**Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de déclassement
en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de la commune de
FAVERGES SEYTHENEX**

REFERENCES	p 3
1. OBJET DE L'ENQUÊTE	p 3
2. EXPOSE DES MOTIFS ET CONCLUSIONS Exposé des Motifs,	p 5
3. CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR	p 6

Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de désaffectation et de déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de la commune de FAVERGES SEYTHENEX

REFERENCES

Je soussigné Jean Claude HANON, commissaire enquêteur, désigné par décision de Monsieur le Maire de FAVERGES- SEYTHENEX en date du 25 Mars 2025,

VU, les arrêtés du 25 Mars 2025 de Monsieur le Maire de FAVERGES-SEYTHENEX décidant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de :

- désaffectation et de déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du chemin Passage du Four de Frontenex,
- désaffectation et déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du chemin rural des Fourches,
- désaffectation et déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du chemin rural à Mercier,

Se déroulant du Vendredi 18 Avril 2025 au Mercredi 07 Mai 2025 , inclus,

VU, les avis au public par voie de presse, informatique et l'accomplissement des formalités d'affichage sur le territoire de la commune de FAVERGES-SEYTHENEX, faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique,

VU, toutes les pièces des dossiers regroupant les informations soumises au public sur les sujets précités,

VU, l'ouverture par le Maire des registres d'enquête, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, aux fins de recevoir les observations du public, déposé en mairie de FAVERGES-SEYTHENEX,

 ***Dépose mes conclusions motivées :***

1- OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE

La présente enquête publique a pour objet :

- le projet de désaffectation et de déclassement d'une portion du chemin Passage du Four de Frontenex en vue de l'aliénation,

Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de la commune de FAVERGES SEYTHENEX

- la désaffectation et le déclassement d'une portion du chemin rural des Fourches en vue de l'aliénation,
- la désaffectation et déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du chemin rural à Mercier,

Se déroulant du Vendredi 18 Avril 2025 au Mercredi 07 Mai 2025 inclus, sur la commune de FAVERGES-SEYTHENEX

Cette opération est régie par :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2241-1 et suivants ;

Le Code Rural et de la Pêche, et notamment ses articles L.161-1 à L.161-13 et R.161-25

Le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R 134-3 et suivants,

La délibération du Conseil Municipal du 12 Mars 2025, suivant laquelle il a été décidé de procéder à l'ouverture d'une enquête publique relative à l'aliénation d'une portion de chemin rural du Passage du Four, d'une portion du chemin rural des Fourches, d'une portion de chemin rural à Mercier, sur la commune.

Le 25 Mars 2025, Monsieur le Maire de FAVERGES-SEYTHENEX, prenait les ARRETES : A.2025G.133- A.2025.G.134 - A.2025 G.135 prescrivant cette ENQUETE PUBLIQUE en définissant la modalité .

Par ces mêmes ARRETES, en son article 4, monsieur le Maire de FAVERGES-SEYTHENEX m'a désigné, en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour cette enquête domiciliée à la mairie de sa commune.

Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de réaménagement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de la commune de FAVERGES SEYTHENEX

2- EXPOSE DES MOTIFS ET CONCLUSIONS

Exposé des motifs:

❖ Sur la procédure et le déroulement de l'enquête publique :

- Considérant, avant l'ouverture de l'enquête, les affichages et les mesures d'information effectuées auprès du public ;
- Considérant les conditions de tenue des permanences au cours desquelles le public pouvait venir déposer dans le calme en fournissant, pour la plupart, une argumentation claire et étayée ; que toutes les observations du public ont été complètement recueillies ; que l'enquête s'est déroulée sans aucun incident ;
- Considérant le rapport d'enquête faisant l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête,
- Considérant qu'aucune remarque du public n'a été portée par écrit dans les trois registres d'enquête.

J'estime que l'enquête s'est déroulée réglementairement et qu'elle a été conduite en toute indépendance ; que la procédure du projet de :

- La désaffectation et de déclassement d'une portion du chemin Passage du Four de Frontenex en vue de l'aliénation,
- La désaffectation et le déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du chemin rural des Fourches en vue de l'aliénation.
- La désaffectation et déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du chemin rural à Mercier,

❖ Sur la composition et la teneur du dossier:

- Considérant la liste de l'ensemble des pièces figurant dans les dossiers d'enquête correspondant à celle décrite dans le décret 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête et énumérées au paragraphe 2.3 du rapport d'enquête, leur indexation, leur hiérarchisation, leur lisibilité ;
- Considérant que le dossier a été conservé complet du début à la fin de l'enquête.

Enquête Publique du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025 concernant le projet de déclassement en vue d'aliénation de plusieurs chemins ruraux sur le territoire de la commune de FAVERGES SEYTHENEX

➤ **J'estime que les conditions réglementaires de présentation des dossiers à l'enquête publique ont été remplies.**

❖ **Sur le fond des dossiers:**

J'estime que ces procédures vont pouvoir régulariser des situations non préjudiciables pour l'avenir.

3. CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

TOUTES CES MOTIVATIONS ETANT EXPOSEES, LE COMMISSAIRE ENQUETEUR ESTIME :

- **QU'IL Y A LIEU D'EMETTRE : UN AVIS FAVORABLE sur le projet de :**
- ***La désaffectation et de déclassement d'une portion du chemin Passage du Four de Frontenex en vue de l'aliénation,***
 - ***La désaffectation et le déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du chemin rural des Fourches en vue de l'aliénation.***
 - ***La désaffectation et déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du chemin rural à Mercier,***

Fait à DOUSSARD le 12 Mai 2025

Le commissaire enquêteur



Jean Claude HANON

ENQUETE PUBLIQUE

Du 18 Avril 2025 au 7 Mai 2025

CONCERNANT LE PROJET DE DECLASSEMENT EN
VUE D'ALIENATION DE CHEMINS RURAUX SUR LA
COMMUNE DE FAVERGES SEYTHENEX

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE



PROCES VERBAL DE CLÔTURE

SOMMAIRE – RAPPEL

1 Le Commissaire Enquêteur

2 Préparation de l'Enquête

- 2.1 Réunion avec les responsables du projet
- 2.2 Publicité, Information du Public
- 2.3 Etude du Dossier
- 2.4 Visa et cotation des pièces du dossier d'enquête
- 2.5 Vérification de l'Affichage
- 2.6 Visite des lieux

3 Déroulement de l'Enquête

- 3.1 Mise à disposition
- 3.2 Permanences

4 Clôture de l'Enquête Publique

1. Le Commissaire Enquêteur

Je soussigné **Jean Claude HANON**, commissaire enquêteur, désigné par décision de Monsieur le Maire de FAVERGES SEYTHENEX en date du 25 Mars 2025.

VU, l'arrêté du 25 Mars 2025 de Monsieur le Maire de FAVERGES-SEYTHENEX, décidant l'ouverture d'une enquête publique sur la commune de FAVERGES-SEYTHENEX.

VU, toutes les pièces du dossier regroupant les informations soumises au public sur le sujet précité,

VU, l'ouverture par le Maire des registres d'enquête, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, aux fins de recevoir les observations du public, déposé en mairie de FAVERGES-SEYTHENEX,

Après ses 2 permanences, rédige le présent procès-verbal de clôture.

1.2 OBJET DE L'ENQUETE

La présente enquête publique a pour objet :

- la désaffectation et le déclassement d'une portion du chemin Passage du Four de Frontenex en vue de l'aliénation,
- la désaffectation et le déclassement en vue de l'aliénation d'une portion du chemin rural à Mercier,
- la désaffectation et le déclassement d'une portion du chemin rural des Fourches en vue de l'aliénation,

Se déroulant du Vendredi 18 Avril 2025 au Mercredi 07 Mai 2025 inclus, sur la commune de FAVERGES-SEYTHENEX

1.3 CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

Cette opération est régie par :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2241-1 et suivants ;

Le Code Rural et de la Pêche, et notamment ses articles L.161-1 à L.161-13 et R.161-25

Le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R 134-3 et suivants,

La délibération du Conseil Municipal du 12 Mars 2025, suivant laquelle il a été décidé de procéder à l'ouverture d'une enquête publique relative à l'aliénation d'une portion de chemin rural du Passage du Four, d'une portion du chemin rural des Fourches, d'une portion de chemin rural à Mercier, sur la commune.

Le 25 Mars 2025, Monsieur le Maire de FAVERGES-SEYTHENEX, prenait les ARRETES : A.2025G.133- A.2025.G.134 - A.2025G.135 prescrivant cette ENQUETE PUBLIQUE en définissant la modalité

Par ces mêmes ARRETES, en son article 4, monsieur le Maire de FAVERGES-SEYTHENEX m'a désigné, en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour cette enquête domiciliée à la mairie de sa commune.

2. PREPARATION DE L'ENQUETE

2.1 Réunion avec le responsable du projet :

Des contacts téléphoniques avec la responsable du projet m'ont permis d'obtenir les informations nécessaires et d'organiser le déroulement de l'enquête

Une réunion en Mairie de FAVERGES-SEYTHENEX a eu lieu le Jeudi 17 Avril 2025, en présence de Madame BIONAZ Martine

A cette occasion, Madame BIONAZ m'a présenté les projets de déclassement, des dossiers précités en objet.

2.2 Publicité, information du public :

L'avis d'enquête a été apposé sur le panneau extérieur de la mairie de FAVERGES-SEYTHENEX et sur les différents sites concernés, et sur le site internet de la Commune.

Les avis ont également été insérés dans les annonces légales des journaux suivants :

- « Eссор Savoyard » en date du 03 Avril 2025
- "Le Dauphiné Libéré "en date du 31 Mars 2025

2.3. Etude du dossier:

Les pièces constituant chacun des dossiers soumis à l'enquête sont les suivantes :

- Un registre coté et paraphé, destiné à recevoir les observations du public
- La délibération du Conseil Municipal
- Une notice explicative présentant le projet,
- Plan de situation
- Plan de division
- Un état parcellaire,
- L'arrêté municipal

2.4. Visa et cotation du dossier d'enquête:

J'ai effectué le 18 Avril 2025 à la mairie de FAVERGES-SEYTHENEX le paraphe de chacune des pièces des dossiers mis à l'enquête et des registres d'enquête.

2.5 Vérification des affichages:

J'ai effectué le 18 Avril 2025 le contrôle des lieux d'affichage légal de la commune pour m'assurer de la présence de l'avis d'enquête publique et j'ai pu vérifier la disponibilité sur le site Internet de la mairie que l'information relative à l'enquête était disponible.

2.6. Visite des lieux:

Accompagné de Madame BIONAZ, j'ai effectué le 17 Avril 2025 une visite des sites concernés par cette enquête.

3.DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Mise à disposition, du 18 Avril 2025 au 07 Mai 2025, en mairie de FAVERGES-SEYTHENEX aux jours et dates d'ouverture, des dossiers d'enquête, et des registres d'enquête, ouverts cotés et paraphés par le commissaire enquêteur.

Permanences assurées par le commissaire enquêteur à la mairie de FAVERGES-SEYTHENEX, les jours suivants :

- * Vendredi 18 Avril 2025, de 9h00 à 12h00,
- * Mercredi 07 Mai 2025, de 14h00 à 17h00

4. FORMALITES DE CLOTURE

- Les registres d'enquête ont été clos par mes soins dès la clôture de l'enquête le Mercredi 07 Mai 2025, à 17h00.

- Les certificats d'affichage ont été fournis par la mairie, le certificat de mise à disposition des dossiers au public ainsi que les photos des affichages sur les différents sites.

J'ai donc déclaré CLOSE l'Enquête Publique pour le Projet de désaffectation et de déclassement en vue d'aliénation de chemins ruraux sur la commune de FAVERGES SEYTHENEX

Fait à Doussard le 07 Mai 2025
Le Commissaire Enquêteur
Jean Claude HANON

